

A R R E T E

Le Président de Limoges Métropole,

du 27 février 2026

Arrêté portant mise à jour du
Plan local d'urbanisme de la
commune de Panazol

N° 27907

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.151-51, R.151-12 et R.153-18,

VU la délibération en date du 27 janvier 2017 approuvant le Plan local d'urbanisme de Panazol,

VU l'arrêté n° 87-2026-SIT-T001 du 29 janvier 2026, portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne,

VU notamment le document annexé, à savoir :

- l'arrêté n° 87-2026-SIT-T001 du 29 janvier 2026, avec la liste des voies classées du département de la Haute-Vienne, et le plan du classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la commune de Panazol,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Panazol.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Panazol sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.

À cet effet, a été reportée dans les annexes du document, la décision suivante :

- l'arrêté n° 87-2026-SIT-T001 du 29 janvier 2026, portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Panazol et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Panazol et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 04/03/2026

Pour le Président, par délégation
Le Directeur Général des
Services

Sylvain ROQUES

Publié le mercredi 04 mars 2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.